

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## du mercredi 5 mai 2021

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, Mme **FROMENT** Martine, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard, Mme **VILLARET** Marianne, M. **DALLO** Alexandre

### **Ordre du jour :**

- 1- Délibération sur le transfert de compétences facultatives « espaces de travail partagés » à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
- 2- Délibération sur le transfert de compétence PLUI à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
- 3- Délibération approuvant le projet, les devis et le plan de financement faisant apparaître une aide de l'État DETR pour le dossier « Création d'un tiers-lieu au coeur du bourg »
- 4- Délibération approuvant le projet, les devis et le plan de financement faisant apparaître une aide de l'État DETR pour le dossier « Acquisition et aménagement de l'ancienne école privée pour installation des services de la mairie et de la poste »
- 5- Délibération approuvant le projet, les devis et le plan de financement faisant apparaître une aide de l'État DETR pour le dossier « Acquisition et rénovation d'une maison dans le centre bourg »
- 6- Questions diverses

### **1- Délibération sur le transfert de compétences facultatives « espaces de travail partagés » à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac**

Par délibération du 14 janvier 2021, la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac a sollicité auprès des communes membres le transfert de la compétence facultative concernant le portage des espaces de travail collaboratifs et innovants dits « partagés » dont les espaces de coworking, de télétravail, tiers-lieux. L'ensemble du conseil municipal donne un avis défavorable à ce transfert car la communauté de communes aide uniquement les bourgs centres pour la création des tiers-lieux.

### **2- Délibération sur le transfert de compétence PLUI à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes.

Par délibération en date du 19 janvier 2021 la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac sollicite auprès des communes membres le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Le PLUI devra être élaboré par un projet de territoire.

Le conseil municipal se prononce « pour » le transfert de la compétence PLUI au profit de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

L'inconnue reste la cotisation, sera-t'elle proportionnelle au nombre d'habitants de la commune ?

**3- Délibération approuvant le projet, les devis et le plan de financement faisant apparaître une aide de l'État DETR pour le dossier « Création d'un tiers-lieu au coeur du bourg »**

Le conseil Municipal avait délibéré le 16 décembre 2020 pour solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Régional Occitanie.

Ce dossier a été validé par l'Etat et le montant attribué au titre de la DETR est de 136 49,40€ sur un montant prévisionnel de travaux de 341 231 € HT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour approuver le montant de subvention de la DETR.

**4- Délibération approuvant le projet, les devis et le plan de financement faisant apparaître une aide de l'État DETR pour le dossier « Acquisition et aménagement de l'ancienne école privée pour installation des services de la mairie et de la poste »**

Le conseil Municipal avait délibéré le 16 décembre 2020 pour solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Régional Occitanie.

Ce dossier a été validé par l'Etat et le montant attribué au titre de la DETR est de 35 232,40 € sur un montant prévisionnel de travaux de 88 081€ HT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour approuver le montant de subvention de la DETR.

**5- Délibération approuvant le projet, les devis et le plan de financement faisant apparaître une aide de l'État DETR pour le dossier « Acquisition et rénovation d'une maison dans le centre bourg »**

Le conseil Municipal avait délibéré le 16 décembre 2020 pour solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Régional Occitanie.

Ce dossier a été validé par l'Etat et le montant attribué au titre de la DETR est de 62 000€ sur un montant prévisionnel de travaux de 155 000 € HT.

Le conseil municipal sous l'égide du CCAS vote à l'unanimité pour approuver le montant de subvention de la DETR.

## **6- Questions diverses**

**ECOLE** : le samedi 1<sup>er</sup> mai, Yves et Michel ont rencontrés Marie DO, Luce et Dominique DAUGA, Annie VIE afin de récupérer les clés et faire l'état des lieux.

On peut désormais faire passer les artisans pour réaliser les devis, le montant devrait s'élever à 35000 € environ.

Le 12 mai le directeur de la SCI des Lones nous rend visite, l'acte d'achat pourra certainement être rédigé dans l'été.

**CUVE** : elle est actuellement chez le plombier pour l'aménagement avant installation d'ici la fin du mois !

Il faudra établir un règlement, elle sera accessible aux adhérents de la CUMA, à ceux qui ont des jardins à St Saturnin, aux contribuables en général...

**PASSAGE PIETON** : route des Charlottes afin d'accéder à la nouvelle plateforme des containers à ordures ; Nicolas a vu avec Romain MARCILLAC, en charge de la voirie à la communauté de communes, ce sera fait avec une peinture spécifique.

**STATION ESSENCE** : la déclaration de travaux n'a pas encore été déposée même si l'acte notarié a été signé.

**BIBLIOTHEQUE** : la mise en réseau des bibliothèques de la communauté des communes nécessite la rencontre avec Madeleine, notre bibliothécaire, pour l'organisation de cette mutualisation (étiquetage des livres, fonctionnement...).

Voir peut-être également avec elle une ouverture plus importante afin que chacun puisse profiter de cet espace : deux fois une heure, par semaine ? Trouver une autre personne afin que cela ne soit pas trop contraignant pour Madeleine ?

**MAISON MARTY** : l'architecte, Frédérique BAGES, lance les appels d'offre fin mai ; la signature chez le notaire peut être prévue début juillet.

**ELECTIONS CANTONALES** : Yves fait partie de l'équipe de campagne « Tous pour l'Aveyron, l'Aveyron pour tous » pour notre canton Tarn et Causses, sous l'égide d'Arnaud VIALA

Séance levée à 22h45